

Veille réglementaire Produits phytosanitaires juin 2010

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation, avec la collaboration du Service de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Inscription à l'annexe I

Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Extension d'usage

Nouvelles autorisations provisoires

Retrait de substances actives

Réglementation

Sécurité applicateur

Inscription à l'annexe

penconazole

La directive 2010/34/UE de la commission du 31 mai 2010 modifie l'annexe I de la directive 91/414/CEE en ce qui concerne l'extension de l'utilisation de la substance active penconazole. Il ne sera plus nécessaire de restreindre l'utilisation du penconazole aux serres comme prévu dans la directive 2009/77/CE (modifiant la 91/414/CEE). Il conviendra tout de même d'obtenir des informations complémentaires sur le devenir et le comportement du métabolite CGA179944 présent dans les sols acides.



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.

1

Extension d'usage

LENTAGRAN (spécialité herbicide à base de pyridate) AMM n°2080136

Le Lentagran, déjà homologué sur tabac et choux, vient d'obtenir l'extension d'usages sur les cultures suivantes :

- Oignon: 2 kg/ha, DAR non applicable

Poireau : 2 kg/ha, DAR 28 jours
Luzerne : 2 kg/ha, DAR 28 jours
Trèfle violet : 2 kg/ha, DAR 28 jours

- Maïs doux : 2 kg/ha, DAR non applicable

- Cultures porte-graine mineures : 2 kg/ha, DAR non applicable

Pour l'ensemble des cultures ci-dessus, un fractionnement de la dose est possible en respectant un maximum de 2 kg/an.

Artichaut: 1 kg/ha, 2 applications maximum/an, DAR 90 jours

TEPPEKI (spécialité insecticide à base de flonicamide) AMM n° 2050046

Le Teppeki, déjà homologué sur pêcher, pommier, poirier, cognassier, nashi, pomme de terre et céréales, vient d'obtenir l'extension d'usages sur les cultures suivantes :

Culture	Ravageur	Dose (g/ha)	DAR (jours)	Nb appl. max./an
Tabac	Pucerons	140	7	2
Prunier	Puceron vert, Puceron farineux	140	21	2
Concombre (sous abris), Cornichon, Courgette, Melon	Pucerons	100	1	3
Tomate	Pucerons	100	1	3
Tomate (sous abris), irrigation goutte à goutte	Aleurodes	160	1	2
Houblon	Pucerons	180	21	2
Graminées et Légumineuses portegraines	Pucerons	140	-	2
Potagères et PPAMC porte-graines	Pucerons et autres insectes piqueurs	100	-	2
Cultures florales porte-graines	Pucerons et autres insectes piqueurs	140	-	2
Cultures florales diverses, Arbres et Arbustes d'ornement, Rosier	Pucerons	140	-	3



Nouvelles autorisations provisoires

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Retrait de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Réglementation

Colloque reconnaissance mutuelle

Un résumé du colloque "La reconnaissance mutuelle, une opportunité pour la protection des plantes de la zone Sud" qui s'est tenu les 29 et 30 avril 2010 à Paris, est disponible (compte rendu Eve Hilaire, FNPAPAM, 2010).

>> lien

Evaluation des risques des susbtances actives

buprofézine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide buprofézine.

>> lien

cyfluthrine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide cyfluthrine.

<u>>> lien</u>

flonicamid

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide flonicamid.

>> lien

métosulame

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active herbicide métosulame.

>> lien

pyridabène

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide pyridabène.

Modification des LMR

acequinocyl

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active acequinocyl sur oranges, mandarines, pêches, raisins, tomates et aubergines.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0110020	Oranges	0.2	0.4
0110050	Mandarines	0.2	0.4
0140030	Pêches	0.01	0.05
0151010	Raisins de table	0.01	0.3
0151020	Raisins de cuve	0.01	0.3
0231010	Tomates	0.01	0.3
0231030	Aubergines	0.01	0.3

>> lien

acetamipride

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active acetamipride sur cresson de terre et moutarde brune.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. Cependant des mesures appropriées doivent être prises pour s'assurer qu'il n'y ait pas de résidus des métabolites du sol lors des rotations de culture.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0251050	Cresson de terre	0.01*	3
0251070	Moutarde brune	0.01*	3

>> lien

bentazone

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active bentazone sur **maïs doux**. L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0234000	Maïs doux	0.1	0.3

diméthomorphe

Une demande de modification de LMR a été portée pour le dimétomorphe sur **ail, oignons, échalotes, aubergines et artichauts**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. Toutefois, une méthode d'analyse validée devra être soumise par le déposant.

Les LMR proposées pour l'ail et les oignons sont basées sur des études oignons, et la LMR proposée pour les aubergines est basée sur des études tomates.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
220010	Ail	0.1	0.15
220020	Oignons (oignons blancs)	0.1	0.15
220030	Echalotes	0.1	0.15
231030	Aubergines	0.05	0.3
<mark>270050</mark>	Artichauts	0.05	2.0

>> lien

imidaclopride

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active imidaclopride sur riz.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0500060	Riz	0.05	1.5

>> lien

flonicamide

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active flonicamid sur diverses cultures.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données sur **agrumes**, **cerises et poivrons** et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. En ce qui concerne les **aubergines et les pois**, l'EFSA a conclu que les demandes ne présentaient pas de risque pour le consommateur. En revanche, une décision doit être prise pour savoir si une LMR peut être proposée en étant basée sur un jeu de données qui ne respecte pas totalement les données requises au niveau européen.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
110000	Agrumes	0.05	0.1
140020	Cerises	0.05	0.3
231020	Poivrons	0.05	0.15
231030	Aubergines	0.05	0.4
260030	Pois (non écossés)	0.05	0.8

pyraclostrobine

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active pyraclostrobine sur **tomates**, **aubergines**, **artichauts et céleris-raves**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0213030	Céleris-raves	0.02*	0.3
0231010	Tomates	0.2	0.3
0231030	Aubergines	0.2	0.3
0270050	Artichauts	0.02*	2

>> lien

Règlement 459/2010

Modification de certaines LMR du règlement 396/2005

Modifications de certaines LMR des substances actives suivantes :

Aminopyralide

Azoxystrobine

Boscalid

Buprofézine

Chlorantraniliprole

Cyperméthrine

Cyprodinil

Difenoconazole

Ethéphon

Fenitrothion

Flusilazole

Fosétyl-Al

Indoxacarbe

Imidaclopride

Lambda-cyhalothrine

Mandipropamid

Métazachlore

Méthomyletthiodicarbe

Profenofos

Prothioconazole

Pyraclostrobine

Spirotetramat

Tebuconazole

Thiaclopride

Triadiméfoneettriadiménol

Trifloxystrobine

<u>>> lien</u>

Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.

